

Séance du 10 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 10 L'an deux mille vingt et le dix mars l'assemblée régulièrement convoquée le 10 mars 2020, s'est réunie sous la présidence de
Sont présents : Jean-Claude DAREAU, Bernard DESSALLES, Rémy GRIMALDI, Nelly REBEYROL, Pascal THIELIN
Représentés : Sophie BOURZEIX par Jean-Claude DAREAU
Excuses : Laurent FREDET, Jérôme URVOAS
Absents : Tony FILIPE, Anthony WRIGHT
Secretaire de séance : Rémy GRIMALDI

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que le quorum n'ayant été atteint à la séance du 5 mars 2020 ; le Conseil municipal se réunit à nouveau pour délibérer quelque soit le nombre de présents.
Il rappelle l'ordre du jour :

Vote du Compte administratif 2019
Vote du Compte de gestion 2019
Affectation du résultat de fonctionnement 2019
Présentation du rapport du SIVOS 2019
Questions diverses

Vote du compte administratif - St Hilaire d'Estissac (DE 2020 005)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de DESSALLES Bernard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par DAREAU Jean-Claude après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		8 533.73		23 844.92		32 378.65
Opérations exercice	37 314.84	30 612.39	79 889.16	97 578.46	117 204.00	128 190.85
Total	37 314.84	39 146.12	79 889.16	121 423.38	117 204.00	160 569.50
Résultat de clôture		1 831.28		41 534.22		43 365.50
Restes à réaliser	46 031.00	10 534.00			46 031.00	10 534.00
Total cumulé	46 031.00	12 365.28		41 534.22	46 031.00	53 899.50
Résultat définitif	33 665.72			41 534.22		7 868.50

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion - St Hilaire d'Estissac (DE 2020 006)

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de DAREAU Jean-Claude

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat de fonctionnement - (DE 2020 007)

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **Excédent de 41 534.22**
- décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	23 844.92
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	36 531.92
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	17 689.30
Résultat cumulé au 31/12/2019	41 534.22
A. EXCEDENT AU 31/12/2019	
41 534.22	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	33 665.72
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	7 868.50
B. DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Rapport activité 2019 - SIVOS de Mussidan (DE 2020 008)

Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Mussidan pour l'année 2019.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

Questions diverses

Monsieur le Maire clos la séance après avoir défini le planning du scrutin du 15 mars 2020 pour l'élection municipale.